

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

-:-

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-:-

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

-:-

DECRET N°262 /PR-SGG

ANNEE 1967

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Proclamation du 22 décembre 1965 ;
- VU le Décret N°147/PR du 16 mai 1967, portant formation du Gouvernement ;
- VU le Décret N°215/PR du 16 mai 1966, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
- VU la permission d'absence du Colonel Philippe AHO, Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité,

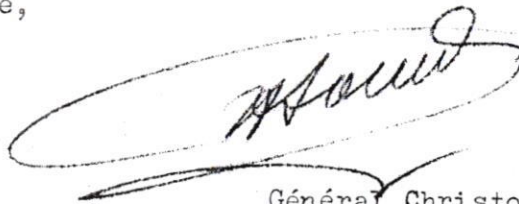
D É C R Ê T E :

Article 1er - A compter du 2 août 1967 et pendant la durée de l'absence du Colonel Philippe AHO, les services relevant du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité sont rattachés à la Présidence de la République.

Article 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.-

Fait à COTONOU, le 31 Juillet 1967

par le Président de la République,



Général Christophe SOGLO

Ampliatiions :

PR 4 - MIS 4 - CS 6 - Ministères 10 - SGG 4
IAA 1 - Gde.Chanc.1 - DAI-DSN 6 - JORD 1.-